



PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 juillet 2014

Communiqué de presse

LE PREFET INTERDIT UNE MANIFESTATION DE MOTARDS CE SAMEDI 12 JUILLET 2014



Le préfet du Nord a interdit par arrêté la manifestation organisée à l'appel de la Fédération française des motards en colère (FFMC) 59, le samedi 12 juillet 2014 après-midi, sur la commune de Dunkerque et sur l'Esplanade du Champ de Mars à Lille, suivie d'un parcours dans les rues de la commune de Lille et sur les autoroutes A25, A1, A 23 et A 27 et D655.

Alors que les organisateurs de la manifestation ont exprimé leur intention d'organiser un cortège pouvant rassembler plusieurs centaines de motos en « privatisant les voies » et en s'arrêtant sur le réseau autoroutier à hauteur de certains radars, cette interdiction répond à la préoccupation d'assurer la sécurité des usagers de la route, des manifestants eux-mêmes ainsi que des forces de l'ordre, alors qu'un trafic dense est attendu à l'occasion du week-end prolongé du 14 juillet et des grands départs.

Le préfet regrette que les propositions alternatives des services de l'Etat permettant de concilier l'organisation d'une manifestation revendicative et le respect des règles élémentaires de sécurité n'aient pas été acceptées par les organisateurs.